

Cette Division collabore avec le Ministère fédéral des Mines et Ressources en ce qui concerne l'application des méthodes sanitaires dans les parcs nationaux et aux campements d'été sur les terres domaniales; avec l'Association Américaine des Chemins de fer en ce qui regarde les règlements sur la salubrité; avec les départements provinciaux de Santé et le Service de Santé des Etats-Unis en ce qui regarde l'approvisionnement d'eau des voituriers publics qui font le service international et inter-provincial.

Division des médicaments brevetés.—Cette division voit à ce que les préparations médicinales brevetées ne soient pas nuisibles à la santé et que les étiquettes ne puissent induire le public en erreur. L'enregistrement de médicaments préparés selon des formules secrètes et qui ne figurent pas à la pharmacopée est obligatoire; elle a un contrôle sur les drogues nocives entrant dans la fabrication de ces remèdes et les représentations concernant leur usage.

Laboratoire d'hygiène.—Ce laboratoire s'occupe principalement du contrôle de produits biologiques dont on se sert pour le traitement des maladies humaines, surtout en ce qui concerne la puissance de certains toxines, antitoxines et autres préparations sérologiques. Les vaccins bactériens et autres sont examinés pour en déterminer la pureté, la stérilité et la puissance. La puissance de drogues à effet violent, telles que la digitaline, la strophantine, l'ergotine, la piturine et les salvarsans, est mise à l'épreuve, et la standardisation de ces drogues est effectuée par le laboratoire conformément aux normes établies par le comité de santé de la Société des Nations. Elles sont ensuite fournies à tous les manufacturiers qui désirent en faire usage dans la préparation de leurs produits. La fabrication et la vente des vitamines et des hormones sont contrôlées. L'analyse des désinfectants a pour but la vérification des propriétés germicides. Le laboratoire rend toutes sortes d'autres services aux départements administratifs et s'occupe également de recherches.

Produits alimentaires et drogues.—Dans cette branche, les services d'inspection et de laboratoire s'occupent principalement de l'administration de la loi des produits alimentaires et des drogues, loi réglementaire passée dans le but d'empêcher l'importation et la vente de produits adultérés ou portant des étiquettes qui peuvent induire en erreur. Les laboratoires établis à Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg et Vancouver analysent des échantillons pris parmi des stocks suspects et, chaque fois que l'on découvre une contrevention, des mesures correctives sont appliquées immédiatement. La qualité d'un grand nombre de produits a été standardisée; on s'efforce surtout d'avoir des étiquettes aussi descriptives et véridiques que possible. Le service de laboratoire s'étend également à d'autres divisions et il existe une collaboration réelle avec les autres départements de l'administration.

Narcotiques.—Depuis que l'opiomane a pris pied au Canada voilà une quarantaine d'années, l'usage des narcotiques tels que la morphine, l'héroïne et la cocaïne a augmenté. Une des premières mesures que prit le Ministère de la Santé fut la création de la Branche des Narcotiques qui contrôle l'importation et la vente conformément aux principes établis par les conventions de La Haye et de Genève. Les maisons de gros ainsi que les pharmaciens sont obligés de tenir des écritures relativement à la vente et à l'importation et de communiquer les chiffres au ministère à intervalles réguliers. C'est ainsi qu'on tâche de contrôler l'usage des narcotiques.

Epidémiologie. La Division de l'épidémiologie coopère avec les ministères provinciaux de la Santé au contrôle des maladies contagieuses et poursuit des études